

COMMUNE DE TOURBES
Département de l'Hérault
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : Jeudi 18 juin 2026

L'an 2026 et le 18 juin, à 18h, le conseil municipal de Tourbes, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Mr Lionel PUCHE, Maire

Objet : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) POUR LES PERIODES DE FERMETURE DE L'ALSH

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Thierry CHEVILLET

PRÉSENTS : : Lionel PUCHE, Thierry CHEVILLET, Charlotte MAURIELLO, Christophe BOUDET, Isabelle Fabre, Ophélie SAEZ, Lise ALCOVER, Christophe BOT, Alix ROLLAND, Pascal BOUISSEN, Karine LOIZE HEBERT, David TADEI, Audrey DELMAS, Jean-Claude VIDAL, Clarisse SIMON, Laurent FERRAGU

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS AVEC PROCURATION : Aurore PUCHOIS procuration à Thierry CHEVILLET ; Olivier FORTUN procuration à Lionel PUCHE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la réflexion menée à la suite de l'intervention de l'association des parents d'élèves de la commune concernant la fréquentation des accueils de loisirs de Tourbes et des communes voisines.

Compte tenu de la fermeture de l'ALSH de Tourbes pendant le mois d'août 2026, certaines familles devront se rapprocher de villages voisins. Il apparaît que la participation financière est plus élevée pour les parents tourbains qui sollicitent ce service dans une commune voisine.

M. le Maire indique qu'après enquête, il ressort que cet écart équivaut à une moyenne de 10€ par journée et par enfant.

Monsieur le Maire propose une prise en charge financière par la commune d'une partie de cet écart de coût entre la commune de Tourbes et les communes voisines à hauteur de 50 % plafonné à 10 € par journée et par enfant.

Il invite le Conseil à en débattre et à se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et,

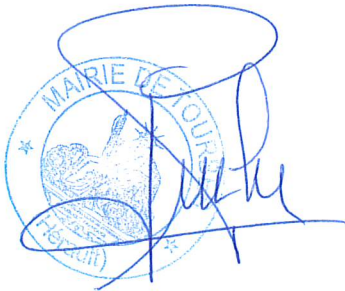
APRES en avoir délibéré, à **12 CONTRE, 5 ABSECTIONS ET 1 POUR**

CHOISIT de NE verser PAS une participation financière aux parents fréquentant une ALSH d'une commune voisine, du 3 aout et ce jusqu'au 31 août 2026.

Fait et délibéré à Tourbes, le 18 juin 2026

Le Maire,

Lionel PUCHE



Le Secrétaire de séance,

Thierry CHEVILLET

A blue ink signature, presumably of Thierry Chevillet, is written below the name.